

Communiqué du Conseil Municipal

20 janvier 2012

Conseil réuni avec deux absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2011.

PERSONNEL

Entretien des locaux Après un bilan des heures d'entretien du musée, suite à son agrandi, un rééquilibrage des heures de travail entre agents est autorisé.

Stagiaires M. le Maire est autorisé à signer des conventions avec l'université Lumière pour recruter deux stagiaires (de mars à août), qui soutiendront le personnel de la Maison du Patrimoine dans ses activités.

URBANISME

Baux commerciaux Compte tenu des enjeux financiers pour instaurer un droit de préemption sur les baux commerciaux, le Conseil se donne le temps de la réflexion pour approfondir ce sujet.

AVAP De nouveaux textes, parus en décembre, viennent préciser la procédure de création d'une Aire de Valorisation Architecturale et Patrimoniale (AVAP), ce qui nécessite une modification de la délibération prise le 5 mai dernier. La commission de travail devra être composée de 5 représentants de la commune, 1 de la CCIC, 1 du Symbord, 1 de la CAUE, 2 au titre du patrimoine culturel et environnemental, 2 liés aux intérêts économiques locaux. Une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) devra être menée en parallèle afin que les deux règlements soient en conformité avec le Grenelle 2 de l'environnement, avec choix de deux cabinets d'urbanistes différents. Le Conseil accepte de modifier la délibération pour répondre aux nouvelles exigences des textes, notamment en matière de désignation de la commission qui aura à travailler sur ce thème.

CCIC

Taxe d'aménagement Le Conseil a délibéré pour instaurer la taxe d'aménagement sur la commune, il convient à présent de décider du transfert du produit de cette taxe à la CCIC pour aménagement de la zone d'activité, et d'en fixer le taux. Le Conseil accepte de reverser la taxe d'aménagement de la Zone d'activité à la CCIC et autorise le Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2012.

CLSH M. le Maire est autorisé à signer une convention d'utilisation du groupe scolaire avec la CCIC pour organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement cet été.

TRAVAUX

Cheminée

Les intempéries de décembre ont provoqué la chute de l'habillage en siporex autour de la cheminée évacuant les fumées de la chaufferie de la Maison du Patrimoine. N'ayant qu'un devis de l'entreprise Finet, d'autres entreprises seront consultées.

Stade

Pour des prestations identiques, l'entreprise JANNOLFO annonce un devis de 6 040€ contre 2 680€ pour l'entreprise Parcs et Jardins. Le Conseil confie les travaux à cette dernière et son responsable prendra contact avec le président de l'USVA pour obtenir le calendrier des matchs et adapter le travail en fonction de l'utilisation du terrain en herbe.

A la demande du Maire, un bilan des travaux exécutés à la salle des fêtes pour pose d'une pompe à chaleur est remis par un conseiller, afin d'obtenir de l'entreprise Clim Perfect qu'elle ré-intervienne sur ce qui a été réalisé, et qu'elle se conforme au descriptif fourni avec le devis.

TRAVAUX

Projet d'école

Dans le cadre du projet d'école la « Faites des arts » pour les élèves du primaire, et le thème du cirque pour ceux de maternelle, ont été retenus cette année. Les budgets prévisionnels sont respectivement de 1 400€ et 1 350€.

23/12/2012

S. Sage/Réunions/CM

Les animations musicales à l'école, n'ayant pas été reconduites cette année alors qu'elles représentaient un coût d'environ 4 000.00 €, le Conseil décide de prendre en charge ces animations.

QUESTIONS DIVERSES

CNFPT : le Conseil est informé du courrier du Ministère de la fonction Publique qui explique la décision de baisser la cotisation due au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de 1% à 0.9%. Cela répond à un rapport de la cour des comptes qui dénonce la gestion peu rigoureuse du CNFPT, avec une augmentation significative du produit des cotisations sans avoir constaté, en contre partie, d'augmentation d'offre de formation.

Encaissement d'une recette : Le Conseil autorise le Maire à encaisser le chèque du Sou des écoles pour le remboursement de l'adhésion de la cantinière au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère (COS 38), soit 42€ pour l'année 2011.

Régie musé : La régie du musée est étendue à la vente du livre de Gilbert Saby.

L'ordre du jour étant épuisé, des requêtes sont énoncées à M. Lajoie :

- Prendre des renseignements sur le droit de traversée du village par des camions à fort tonnage.
- Soumettre à un locataire de la Place de la République la possibilité de garer son camion sur le parking de la Route de Bourcieu pour éviter d'encombrer ce lieu très fréquenté.
- Prendre contact avec le Conseil Général de l'Isère pour remettre en évidence le passage piéton sur la RD 65 dans le hameau de St Etienne d'Hières.
- Réfléchir à la signalétique pour soulever la présence des enfants sur la Place de la République.

Prochaine réunion : 2 mars 2012